AR CONTROLE DE LEGALITE : 026-200040509-20231214-DE2023133-DE

en date du 21/12/2023 ; REFERENCE ACTE : DE2023133



CCCPS / 2023 / DE133 1.3 Conventions de mandat

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -Séance du 14 décembre 2023 à 18h

<u>Président</u>: Monsieur Denis BENOIT <u>Date de convocation</u>: 7 décembre 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Le 14 décembre 2023, à 18h, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, régulièrement convoqué, s'est réuni au Centre Rural d'Animation à Piégros la Clastre en session ordinaire, sous la présidence de Denis BENOIT, Président.

Présents	Dominique BALDERANIS; Jean-Louis BAUDOUIN; Denis BENOIT; Rodène BODIN-CASALIS; Marcel BONNARD; Danielle BORDERES; François BROCARD; Cédric FERMOND; Thierry GUILLOUD; René-Pierre HALTER; Philippe HUYGHE; Stéphanie KARCHER; Christophe LEMERCIER; Muriel LORENZETTI; Gilles MAGNON; Damien MARCHÉ; Dominique MARCON; Catherine MERIEAU; Franck MONGE; Jean Pierre POINT; Patricia PUC; Jean Philippe ROCHE; Nicolas SIZARET; Frédéric TEYSSOT; Frédéric TRON et Arnaud VANNIER.
Pouvoirs	Jean Christophe AUBERT à Jean Louis BAUDOUIN ; Sarah DUVAUCHELLE à Christophe LEMERCIER ; Agnès FOUILLEUX à Dominique MARCON ; Hervé MARITON à Stéphanie KARCHER ; Jean-Marc MATTRAS à Jean Pierre POINT ; Hélène PELAEZ-BACHELIER à Frédéric TRON et Boris TRANSINNE à Thierry GUILLOUD.
Absents	Ruth AZAÏS; Anne Marie CHIROUZE; Audrey CORNEILLE; Dominique DELAYE; Caryl FRAUD; Morgane PEYRACHE.
Secrétaire de séance	Marcel BONNARD.

Convention de partenariat séjours enfants et adolescents - Aide aux vacances Enfants (AVE) - Espace Jeunes

Le Conseil,

# I. Rappel du contexte

Par leur action sociale, les Caisses d'Allocations Familiales – CAF – contribuent au renforcement des liens familiaux, à l'amélioration de la qualité de vie des familles et de leur environnement social, au développement et à l'épanouissement de l'enfant et de l'adolescent, au soutien à l'autonomie du jeune adulte et à la prévention des exclusions.

Les actions soutenues par les Caf visent à :

- Développer l'offre d'accueil du jeune enfant en luttant contre les inégalités sociales et territoriales et en améliorant son efficience ;
- Accompagner le parcours éducatif des enfants âgés de 3 à 11 ans ;
- Soutenir les jeunes âgés de 12 à 25 ans dans leur parcours d'accès à l'autonomie;
- Valoriser le rôle des parents et contribuer à prévenir les difficultés rencontrées avec ou par leurs enfants ;
- Contribuer à l'accompagnement social des familles et développer l'animation de la vie sociale.

Les CAF contribuent à soutenir le départ en vacances des enfants des familles allocataires par leur politique d'aide aux vacances.

Elles réaffirment l'importance de l'accès aux vacances pour les enfants et les jeunes, et particulièrement des vacances collectives qui contribuent au développement de l'acquisition de l'autonomie, et favorisent l'ouverture aux autres.



## **DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE** DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -Séance du 14 décembre 2023 à 18h

Président : Monsieur Denis BENOIT Date de convocation : 7 décembre 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

### Objet de la délibération 11.

Afin de créer les conditions favorables à une qualité d'accueil des jeunes des familles allocataires, la Caf de la Drôme et la CCCPS - gestionnaire de séjours organisés pendant les vacances scolaires - signent une convention de partenariat.

Cette convention permet le versement d'une aide aux familles pour l'accueil des jeunes à L'Espace Jeunes situé à Crest ; directement versée à la CCCPS et déduite de la facture aux familles.

La CCCPS s'engage à respecter les conditions mentionnées dans la présente convention au regard : de l'activité, du public, de la charte de la laïcité de la branche Famille et de ses partenaires, des données accessibles sur le site de gestion VACAF, des modalités d'enregistrement et de versement de l'aide aux vacances enfants, de la communication, des obligations légales et réglementaires, des pièces justificatives.

Il convient de préciser que les conventions sont conclues du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2027.

#### III. Visas

VU l'avis favorable de la commission petite enfance, enfance et jeunesse du 13 Novembre 2023 ; VU la convention de partenariat séjours enfants et adolescents - aide aux vacances enfants (AVE).

### Délibéré IV.

Au vu de ce qui précède, le Conseil Communautaire décide après avoir débattu :

- 1) d'approuver la convention de partenariat séjours enfants et adolescents aide aux vacances enfants (AVE) avec la CAF,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat séjours enfants et adolescents - aide aux vacances enfants (AVE) avec la CAF, ses éventuels avenants et à procéder à toutes les formalités nécessaires à leurs mises en œuvre.

# Résultat du vote

Délibération adoptée à l'unanimité

#### VI. Annexe

Est annexé à la présente délibération le document suivant :

Annexe I : La convention de partenariat séjours enfants et adolescents - aide aux vacances enfants (AVE).

Le 14/12/2023

Au registre sont les signatures

Au registre son

25400 ADUSTE SUR SYE

Marcel BONNARD Secrétaire de séance

Affichée le 21 décembre 2023